

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 10 Procuration : 0 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme QUOEX Valérie <u>Date de convocation</u> : 22 septembre 2023
Réf : 2385 <u>OBJET :</u> Conventions d'occupation temporaire, droit de passage secteur Dranse de Morzine Parcelles AE 0172 et AE 169	<u>Présents</u> : - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - M. GAILLARD Guy - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel <u>Absents ou excusés</u> : M. DUCHEMIN Vincent - Mme MCQUADE Alisha <u>Procuration</u> : néant

Monsieur le MUFFAT Michel rappelle au conseil municipal que pour donner suite aux inondations de 2015, le contrat rivière prévoit la réalisation de travaux de confortement des berges et de zones de divagation, sur la Dranse, au niveau du Pré. Dans ce cadre il convient d'autoriser le maire à signer avec le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais) et la CCHC (Communauté de Communes du Haut Chablais) des conventions d'occupations temporaires pour droit de passage et travaux de défrichement concernant les parcelles communales suivantes (conventions jointes):

N°	Surface	Surface travaux
AE 0172	355	19
AE 169	846	252

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **ACCEPTTE** les conventions ci-dessus

* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire



Le Maire
DENNE Jean – Claude

